



BP 50166

76204 DIEPPE CEDEX

Tel : 02 32 90 20 25

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

Compte rendu sommaire du Conseil communautaire du 8 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le huit octobre à dix-huit heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué le premier octobre deux mil dix-neuf, s'est réuni en la commune de Saint-Aubin-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOULIER.

Présents : Patrick BOULIER, Nicolas LANGLOIS, Gill GERYL, Lucien LECANU, François LEFEBVRE, Daniel LEFEBVRE (jusqu'à la question n°19), Guy SENEAL, Frédéric WEISZ, Annie PIMONT, Jean-Claude GROUT, Emmanuelle CARU-CHARRETON, Christophe LOUCHEL, Maryline FOURNIER, Michel MENAGER, Isabelle DUBUFRESNIL, Marie-Laure DUFOUR, Patricia RIDEL, Marie-Luce BUICHE, Sabine AUDIGOU, Frédéric ELOY, Florent BUSSY, Patrick CAREL, Marie-Catherine GAILLARD (jusqu'à la question n°9), Joël MENARD, André GAUTIER, Annie OUVRY, Bernard BREBION, Véronique MPANDOU, Imelda VANDECANDELAERE (jusqu'à la question n°14), René DESPREZ (jusqu'à la question n°14), Bérénice AMOURETTE (jusqu'à la question n°14), Bernard MACHEMEHL, Odile VILLARD, Claude PETITEVILLE.

Absents : Bruno BIENAIME (donne procuration à Bernard MACHEMEHL), Daniel LEFEBVRE (à partir de la question n°20 ; donne procuration à Gill GERYL), Sébastien JUMEL (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), Paquita CLAPISSON (donne procuration à Lucien LECANU), Jolanta AVRIL (donne procuration à Frédéric ELOY), Isabelle BOUVIER-LAFOSSE (donne procuration à Marie-Luce BUICHE), Marie-Catherine GAILLARD (à partir de la question n°10 ; donne procuration à Patrick CAREL), Elodie ANGER (donne procuration à Sabine AUDIGOU), Jean BAZIN (donne procuration à André GAUTIER), Hélène FOURMENT (donne procuration à Annie OUVRY), Sandra JEANVOINE, Jean-Jacques BRUMENT, Christine GODEFROY, Imelda VANDECANDELAERE (à partir de la question n°15 ; donne procuration à Marie-Laure DUFOUR), René DESPREZ (à partir de la question n°15 ; donne procuration à Isabelle DUBUFRESNIL), Bérénice AMOURETTE (à partir de la question n°15), Franck SOTTOU, Claude FERCHAL, Lionel AVISSE (donne procuration à Annie PIMONT).

Secrétaire de séance : Isabelle DUBUFRESNIL.

⇒ **Isabelle DUBUFRESNIL, désignée secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires.**

⇒ **Approbation à l'unanimité du compte rendu des décisions prises par le Président.**

⇒ **DÉLIBÉRATIONS :**

- **DÉVELOPPEMENT DURABLE (rapporteur : Frédéric WEISZ)**

- **08-10-19/01 – PCAET – Validation du projet de Plan d'actions du PETR Dieppe Pays Normand et de sa déclinaison sur Dieppe-Maritime**

Il a été décidé, à l'unanimité, de valider le projet de PCAET annexé à la délibération.

Dieppe-Maritime a donné son accord à Dieppe Pays Normand pour soumettre ce document et ses annexes pour avis à la mission régionale d'autorité environnementale, au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional.

M. le Président a été autorisé à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

• **ENVIRONNEMENT (rapporteur : Frédéric WEISZ)**

- **08-10-19/02 – Convention de partenariat 2019 GR 210 – Comité Départemental de la randonnée pédestre de Seine Maritime**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser M. le Président à signer la convention de partenariat 2019 GR 210 et tout autre document à venir.

Les crédits relatifs à cette action sont inscrits au budget principal de Dieppe-Maritime pour 2019.

• **DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (rapporteur : Frédéric WEISZ)**

- **08-10-19/03 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets des exercices 2017 et 2018**

Il a été pris acte de la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets relatifs aux exercices 2017 et 2018.

- **08-10-19/04 – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Exonérations pour 2020**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'exonérer de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2020, les propriétaires des parcelles figurant sur les tableaux annexés à la délibération.

• **CYCLE DE L'EAU (rapporteur : Annie PIMONT)**

- **08-10-19/05 – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'Eau et de l'Assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2018**

Il a été pris acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement relatif à l'exercice 2018.

- **08-10-19/06 – EAU – ASSAINISSEMENT EAUX USEES – EAUX PLUVIALES – Rétrocession dans le patrimoine de la collectivité – Lotissement Val d'Arquet – DIEPPE**

Il a été émis, à l'unanimité, un avis favorable à la rétrocession des ouvrages d'eau potable et d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, du lotissement Val d'Arquet, à Dieppe.

Monsieur le Président a été autorisé à conduire toutes les procédures et à signer toutes les conventions à intervenir.

- **08-10-19/07 – EAU – ASSAINISSEMENT EAUX USEES – EAUX PLUVIALES – Rétrocession dans le patrimoine de la collectivité – Lotissement les Bois de Palcheul – MARTIN- EGLISE**

Il a été émis, à l'unanimité, un avis favorable à la rétrocession des ouvrages d'eau potable et d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, du lotissement les Bois de Palcheul, route de Palcheul à Martin-Eglise.

Monsieur le Président a été autorisé à conduire toutes les procédures et à signer toutes les conventions à intervenir.

- **08-10-19/08 – EAUX PLUVIALES – Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la création du réseau d'eaux pluviales rue des Tinterelles à Martin-Eglise**

Il a été décidé, à l'unanimité :

- d'approuver les travaux de création du réseau d'eaux pluviales rue des Tinterelles à Martin-Eglise,
- d'accepter le transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage de Dieppe-Maritime à la commune de Martin-Eglise, dans le cadre de l'opération sus-visée,
- d'approuver le remboursement de l'intégralité du montant des dépenses réelles toutes taxes comprises, par Dieppe-Maritime à la commune de Martin-Eglise,

- d'autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir et ses avenants éventuels,
 - d'inscrire les dépenses au budget principal eaux pluviales.
- **08-10-19/09 – EAUX PLUVIALES – Convention de maîtrise d’ouvrage déléguée entre Ports de Normandie et Dieppe-Maritime pour la création d’ouvrages d’évacuation d’eaux pluviales quai de Norvège et quai du Québec à Dieppe**

Il a été décidé, à l'unanimité :

- d'accepter le transfert temporaire de la maîtrise d’ouvrage du Syndicat Mixte Ports de Normandie à Dieppe-Maritime, dans le cadre de l’opération sus-visée,
- d'approuver le remboursement de l’intégralité du montant des dépenses réelles toutes taxes comprises, par le Syndicat Mixte Ports de Normandie à Dieppe-Maritime,
- d'autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir et ses avenants éventuels,
- d'inscrire les dépenses et les recettes au budget principal eaux pluviales.

• **HABITAT (rapporteur : François LEFEBVRE)**

- **08-10-19/10 – Programme Local de l’Habitat (PLH) 2020-2025 – 1^{er} Arrêt du Projet**

Il a été décidé, à l'unanimité :

- d'approuver l’arrêt du projet de Programme Local de l’Habitat 2020/2025 de Dieppe-Maritime constitué de ses trois documents : le Diagnostic, les Orientations et le Programme d’Actions,
- de dire que le projet de PLH sera ensuite envoyé aux communes de l’Agglomération et au Pays Dieppois Terroir de Caux, qui disposent d’un délai de deux mois à compter de la date de transmission pour faire connaître leur avis,
- de dire que le Conseil adoptera ensuite le Programme Local de l’Habitat,
- de dire que les modalités d’attribution des aides financières pour le logement locatif social seront soumises ultérieurement au vote du Conseil.

- **08-10-19/11 – Conférence Intercommunale du Logement (CIL) – Approbation des documents**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'approuver le document d’orientations stratégiques de la Conférence Intercommunale du Logement de Dieppe-Maritime et la Convention Intercommunale d’Attributions.

M. le Président de Dieppe-Maritime, ou son représentant, a été autorisé à signer la Convention Intercommunale d’Attributions.

La convention sera soumise pour avis au comité responsable du Plan Départemental d’Action pour le Logement et l’Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et devra être agréée par arrêté préfectoral avant signature des partenaires.

- **08-10-19/12 – Actualisation de la programmation 2019 des logements locatifs sociaux**

Il a été approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Christophe LOUCHEL ne prenant pas part au vote), la programmation 2019 de construction de logements locatifs sociaux comme suit :

Bailleurs	Commune	PLS	PLUS	PLAI	PSLA	TOTAL
SCI St Julien M. Cheval	DIEPPE - 6 et 6bis rue Pecquet - PLS privés	8				8
SODINEUF	DIEPPE - BIOMARINE 1	10	14	6		30
SODINEUF	DIEPPE - BIOMARINE 2	10	14	6		30
SODINEUF	ROUXMESNIL - A proximité de la Résidence Emmanuelle		10	4		14
LOGEAL	DIEPPE - Rues du Général de Gaulle et Paul Bazin				9	9
TOTAL		28	38	16	9	91

Les crédits sont inscrits au budget principal 2019 de Dieppe-Maritime.

Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge de l'Habitat, a été autorisé à signer les décisions d'attribution des aides de l'Etat après instruction par les services de l'Etat/DDTM des dossiers techniques et financiers adressés par les bailleurs ainsi qu'à procéder à la liquidation et au mandatement des aides ainsi attribuées.

– **08-10-19/13 – Convention ANRU**

Il a été approuvé, à l'unanimité, le projet concerté de convention ANRU.

M. le Président, ou son représentant, a été autorisé à signer la convention.

• **TRANSPORTS (rapporteur : Daniel LEFEVRE)**

– **08-10-19/14 – Proposition d'avenant n°1 à la concession de service public relative à l'exploitation de services publics de transport public de voyageurs – Révision de la Subvention Forfaitaire d'Exploitation (SFE)**

Il a été approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°1 à la concession de service public relative à l'exploitation de services publics de transport public de voyageurs.

La dépense sera exécutée sur le budget 2019 et les années suivantes.

M. le Président a été autorisé à signer ledit avenant et tous les documents y afférent.

• **AMÉNAGEMENT (rapporteur : François LEFEBVRE)**

– **08-10-19/15 – Adhésion au Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique et désignation des membres**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'adhérer à Seine-Maritime Numérique et de désigner M. François LEFEBVRE, représentant titulaire et M. Gill GERYL, représentant suppléant de Dieppe-Maritime au sein de ses instances.

– **08-10-19/16 – Fonds de concours – Aménagements de l'avenue Verte à Arques-la-Bataille**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'accorder un fonds de concours à la commune d'Arques-la-Bataille pour la première phase d'aménagement de l'avenue Verte pour un montant de 12 582 € HT.

Monsieur le Président, ou son représentant, a été autorisé à signer tout document afférent.

– **08-10-19/17 – Fonds de concours – Réfection de l’aire d’apport volontaire des déchets en verre rue Verdier-Monetti à Arques-la-Bataille**

Il a été décidé, à l’unanimité, d’accorder un fonds de concours à la commune d’Arques-la-Bataille pour la réfection de la zone d’apport volontaire des déchets en verre, rue Verdier-Monetti, pour un montant de 5 958 € HT.

Monsieur le Président, ou son représentant, a été autorisé à signer tout document afférent.

– **08-10-19/18 – Fonds de concours – Installation d’une bâche incendie impasse de la Chapelle à Sauqueville**

Il a été décidé, à l’unanimité, d’accorder un fonds de concours à la commune de Sauqueville pour l’installation d’une bâche incendie impasse de la Chapelle d’un montant de 2 572 € HT.

Monsieur le Président, ou son représentant, a été autorisé à signer tout document afférent.

– **08-10-19/19 – Fonds de concours – Création d’une rampe PMR d’accès à l’ancienne école transformée en Maison d’Assistants Maternels (MAM) à Sauqueville**

Il a été décidé, à l’unanimité, d’accorder un fonds de concours à la commune de Sauqueville pour la création d’une rampe PMR d’accès à l’ancienne école transformée en Maison d’Assistants Maternels (MAM), pour un montant de 7 199 € HT.

Monsieur le Président, ou son représentant, a été autorisé à signer tout document afférent.

– **08-10-19/20 – Eurochannel III – lancement de l’opération d’aménagement sur le périmètre de prise en considération déclaré d’intérêt communautaire**

Il a été approuvé, à l’unanimité :

- le lancement de l’opération d’aménagement sur le périmètre de prise en considération d’une superficie de totale de 32 ha environ,
- l’ajustement du périmètre déclaré d’intérêt communautaire correspondant au périmètre d’étude d’Eurochannel III,
- le lancement des études préalables de faisabilité technique, administrative et financière,
- la poursuite des mesures de sauvegarde notamment liées à la maîtrise foncière et la mobilisation des outils nécessaires.

• **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

– **08-10-19/21 – Dérogations au repos dominical 2020 – Demandes des communes de Dieppe, Martin-Eglise, Saint-Aubin-sur-Scie et Offranville (rapporteur : Gill GERLY)**

Il a été décidé, à l’unanimité, de donner un avis favorable aux demandes de Dieppe, de Martin-Eglise, d’Offranville et de Saint-Aubin-sur-Scie, pour l’ouverture des établissements et magasins pour les jours sollicités par commune.

– **08-10-19/22 – Convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l’Artisanat de la Seine-Maritime, la ville de Dieppe et l’ADEME pour la 2e édition des « ECO-DEFIS » (rapporteur : Gill GERLY)**

Monsieur le Président a été autorisé, à l’unanimité, à signer la convention de partenariat et tout autre document relatif au déploiement de l’opération Eco-Défis sur le territoire de Dieppe-Maritime.

– **08-10-19/23 – Rénovation du Contrat de Ville – Protocole d’Engagements Réciproques et Renforcés 2019-2022 (rapporteur : Gill GERYL)**

Il a été approuvé, à l’unanimité, l’avenant relatif au protocole d’engagements renforcés et réciproques, portant rénovation du Contrat de ville de Dieppe.

Monsieur le Président a été autorisé à signer l’avenant relatif au protocole d’engagements renforcés et réciproques.

• **ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (rapporteur : M. le Président)**

– **08-10-19/24 – ESS – Charte de coopération APEI (rapporteur : M. le Président)**

Monsieur le Président a été autorisé, à l’unanimité, à élaborer une charte de coopération avec l’APEI de la région dieppoise ainsi que tous les documents à intervenir.

• **CULTURE (rapporteur : Guy SENEAL)**

– **08-10-19/25 – Opération de relevage de l’orgue de l’église Saint-Rémy de Dieppe – Demande de subvention auprès de la DRAC**

Il a été décidé, à l’unanimité, de déposer une demande de subvention auprès de la DRAC de Normandie pour l’opération de relevage de l’orgue de l’église Saint-Rémy.

Monsieur le Président a été autorisé à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

• **OFFICE DE TOURISME (rapporteur : M. le Président)**

– **08-10-19/26 – Tarification du Pass Tourisme**

Les tarifs des Pass Tourisme « Duo » et « Famille » ont été fixés, à l’unanimité, tels qu’il suit :

- Pass "Duo" : 15 € TTC

- Pass "Famille" : 18 € TTC

Les recettes seront inscrites au budget annexe « commercialisation de produits touristiques ou dérivés » de l’Office de Tourisme Dieppe-Maritime.

– **08-10-19/27 – Convention de partenariat avec Rouen Normandie Tourisme et Congrès**

La signature d’une convention de partenariat, entre Rouen Normandie Tourisme et Congrès et Dieppe Maritime Tourisme, a été soutenue à l’unanimité.

• **INNOVATIONS NUMERIQUES (rapporteur : M. le Président)**

– **08-10-19/28 – Projet de bornes interactives Vialog**

Monsieur le Président a été autorisé à engager l’agglomération dans le projet de bornes interactives porté par Vialog.

• **TOURISME (rapporteur : Bruno BIENAIME)**

– **08-10-19/29 – GOLF COMMUNAUTAIRE – Association sportive du Golf de Dieppe/Pourville (ASGDP) – Convention triennale d’investissement – Attribution d’une subvention d’équipement**

Il a été attribué à l’ASGDP, à l’unanimité, une subvention d’un montant maximum de 32 000 € en 2019, 2020 et 2021.

Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention de partenariat 2019-2021 à intervenir ainsi que tout document complémentaire s’y référant.

Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget principal de Dieppe-Maritime pour les années 2019, 2020 et 2021.

- **FINANCES (rapporteur : Monsieur le Président)**

- **08-10-19/30 – Attributions de compensation définitives aux communes pour 2019 – Versement par douzièmes**

La délibération 25-06-19/39 du 25 juin 2019 a été modifiée à l'unanimité.

Le montant des attributions de compensation définitives pour l'exercice 2019 a été fixé à la somme totale de 7 029 436,98 €.

Il a été précisé que le versement s'effectuera par douzièmes à compter du mois de janvier 2019.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de Dieppe-Maritime pour 2019.

- **08-10-19/31 – Budget principal 2019 – Décision modificative n°2**

La décision modificative n° 2 suivante du budget principal pour 2019 a été adoptée à l'unanimité :

- En section de fonctionnement :

Chapitre	Nature	Fonction	Opération	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
011	6132	020		R	Locations immobilières	34 400 €	
011	6135	414	P050501	R	Locations mobilières	30 000 €	
011	614	020		R	Charges locatives et de copropriété	1 500 €	
011	615228	414	P050501	R	Entretien et réparations autres bâtim.	11 000 €	
011	615231	90	P050113	R	Entretien et réparations voiries	24 500 €	
011	617	020		R	Etudes et recherches	18 360 €	
011	6226	020		R	Honoraires	13 320 €	
011	6231	020		R	Annonces et insertions	3 600 €	
011	6281	020		R	Concours divers (cotisations...)	5 200 €	
011	6288	95	P050602	R	Autres services extérieurs	9 000 €	
011	637	020		R	Autr. impôts, taxes & versts assimilés	9 200 €	
Total chapitre 011 – Charges à caractère général						160 080 €	
Chapitre	Nature	Fonction	Opération	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
013	6419	020		R	Rembours. s/ rémunérat. personnel		28 000 €
013	6419	523		R	Rembours. s/ rémunérat. personnel		27 000 €
Total chapitre 013 – Atténuations de charges							55 000 €
014	739211	01		R	Attributions de compensation	-359 552 €	
014	739212	01		R	Dotation de solidarité communautaire	32 222 €	
Total chapitre 014 – Atténuations de produits						-327 330 €	
65	657364	815	P050302	R	Sub. fonc. vers ets. indus.& commerc.	546 700 €	
65	6574	12		R	Sub. fonc associations & pers. dt privé	12 500 €	
Total chapitre 65 – Autres charges de gestion courante						559 200 €	

Chapitre	Nature	Fonction	Opération	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
67	6743	33		R	Sub. fonct. except. versées par group	2000 €	
67	6745	90	P050108	R	Sub. fonct. except. personnes dt privé	344 382 €	
Total chapitre 67 – Charges exceptionnelles						346 382 €	
70	70875	020		R	Rembt frais comun. membre group		11 988 €
Total chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses							11 988 €
74	748313	01		R	Dot. compens. réforme taxe profes.		-8 706 €
74	74718	90	P050109	R	Participations Etat - Autres		29 715 €
74	74718	94	P030501	R	Participations Etat - Autres		7 500 €
Total chapitre 74 – Dotations et participations							28 509 €
75	752	414	P050501	R	Revenus des immeubles		-33 000 €
Total chapitre 75 – Autres produits de gestion courante							-33 000 €
77	7718	414	P025001	R	Autr. produits except. s/op de gestion		13 925 €
77	7788	90	P050109	R	Produits exceptionnels divers		400 €
Total chapitre 77 – Produits exceptionnels							14 325 €
042	6811	01		O	Dotat. amortissements & provisions	850 €	
Total chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections						850 €	
023	023	01		O	Virement à la section d'investissement	-662 360 €	
Total chapitre 023 – Virement à la section d'investissement						-662 360 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT DECISION MODIFICATIVE N° 2						76 822 €	76 822 €

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

o En section de d'investissement :

Chapitre	Nature	Fonction	Opération	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
021	021	01		O	Virement section de fonctionnement		-662 360 €
Total chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement							-662 360 €
Chapitre	Nature	Fonction	Opération	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
040	2817538	01		O	Amort. Imm. mise à dispo autr. constr		850 €
Total chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections							850 €
024	024	01		R	Produits des cessions d'immobilisation		7 560 €
Total chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations							7 560 €
13	13258	811	P060105	R	Subvention investis. autr. groupement		195 000 €
Total chapitre 13 – Subventions d'investissement							195 000 €

Chapitre	Nature	Fonction	Opération	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
20	2031	824	P060103	R	Frais d'études	-1 150 €	
20	2031	311	P050801	R	Frais d'études	-20 000 €	
20	2031	824	P060103	R	Frais d'études	-90 000 €	
Total chapitre 20 – Immobilisations incorporelles						-111 150 €	
204	204132	824	P060108	R	Sub. équipt versées Dépt bât & instal.	-12 500 €	
204	2041412	412	P060109	R	Sub. éqt vers. communes bât & instal.	-69 985 €	
204	2041412	412	P060110	R	Sub. éqt vers. communes bât & instal.	-25 000 €	
204	2041412	412	P060114	R	Sub. éqt vers. communes bât & instal.	-166 125 €	
Total chapitre 204 – Subventions d'équipement versées						-273 610 €	
21	2135	020	P051405	R	Instal. gén. agents aménag construc.	-165 590 €	
21	2145	020	P051405	R	Ins. gén. ag. amén. const s/sol autrui.	-6 000 €	
21	2145	412	P050701	R	Ins. gén. ag. amén. const s/sol autrui.	-11 950 €	
21	2152	90	P050116	R	Installations de voirie	58 750 €	
Total chapitre 21 – Immobilisations corporelles						-124 790 €	
27	274	833	P051004	R	Prêts	50 000 €	
27	275	020		R	Dépôts et cautionnements versés	600 €	
Total chapitre 27 – Autres immobilisations financières						50 600 €	
TOTAL INVESTISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N° 2						-458 950 €	-458 950 €

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

– **08-10-19/32 – Budget transports publics 2019 – Décision modificative n°1**

La décision modificative n°1 suivante au budget Transports Publics de Dieppe-Maritime pour 2019 a été adoptée à l'unanimité :

○ En section d'exploitation :

Chapitre	Nature	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
011	6282	R	Frais de gardiennage	38 900 €	
011	611	R	Sous-traitance générale	507 000 €	
011	6188	R	Frais divers	200 €	
011	6287	R	Remboursement de frais	1 900 €	
Total chapitre 011 – Charges à caractère général				548 000 €	
012	6215	R	Personnel affecté par collectivité rattach.	-6 700 €	
012	6218	R	Autre personnel extérieur	-2 000 €	
Total chapitre 012 – Charges de personnel				-8 700 €	

Chapitre	Nature	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
65	65735	R	Subventions Groupement de collectivités	4 200 €	
Total chapitre 65 – Autres charges de gestion courante				4 200 €	
67	6718	R	Autr. Charg. except.s/opérations gestion	-600 €	
Total chapitre 67 – Charges exceptionnelles				-600 €	
70	7068	R	Services accessoires aux transports		250 €
Total chapitre 70 – Ventes prod. fabr, Presta servic, marchandis					250 €
Chapitre	Nature	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
74	7474	R	Subventions d'exploitation - Communes		5 400 €
Total chapitre 74 – Subventions d'exploitation					5 400 €
75	753	R	Compens. relèvt seuil vers transport		450 €
Total chapitre 75 – Autres produits de gestion courante					450 €
77	775	R	Produits des cessions d'éléments d'actif		400 €
70	778	R	Autres produits exceptionnels		546 700 €
70	7788	R	Autres produits exceptionnels		39 800 €
Total chapitre 77- Produits exceptionnels					586 900 €
042	675	O	Valeurs comptables éléments actif cédés	116 700 €	
042	6811	O	Dot. amortis. Immob.incorporel. & corpor	-2 700 €	
Total chapitre 042 – Opérations ordre transfert entre sections				114 000 €	
023	023	O	Virement à la section d'investissement	-63 900 €	
Total chapitre 023 – Virement à la section d'investissement				-63 900 €	
TOTAL EXPLOITATION DECISION MODIFICATIVE N° 1				593 0000 €	593 000 €

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire - P : opération d'ordre patrimoniale

o En section d'investissement :

Chapitre	Nature	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
021	021	O	Virement de la section d'exploitation		-63 900 €
Total chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation					-63 900 €
040	2182	O	Matériel de transport		116 700 €
040	28148	O	Amortis. immob. corp. – autr. Construc.		-1 200 €

Chapitre	Nature	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
040	28157	O	Am. immob. corp. – agencet & aménagt		-1 500 €
Total chapitre 040 – Opérations ordre transfert entre sections					114 000 €
21	2148	R	Constructions s/sol autrui – autr. constr.	480 000 €	
Total chapitre 21 – Immobilisations corporelles				480 000 €	
23	2317	R	Immob. reçues mise à disposition.	480 000 €	
Total chapitre 23 – Immobilisations en cours				0 €	
Chapitre	Nature	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
020	020	R	Dépenses imprévues	50 100 €	
Total chapitre 020 – Dépenses imprévues				50 100 €	
TOTAL INVESTISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N° 1				50 100 €	50 100 €

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire - P : opération d'ordre patrimoniale

– **08-10-19/33 – Budget annexe de l'assainissement 2019 – Décision modificative n°2**

La décision modificative n° 2 suivante du budget annexe de l'assainissement pour 2019 a été adoptée à l'unanimité :

- En section d'exploitation :

Chapitre	Nature	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
67	673	R	Titres annulés sur exercice antérieur	12 000 €	
Total chapitre 67 – Charges exceptionnelles				12 000 €	
011	617	R	Etudes et recherches	-12 000 €	
Total chapitre 011 – Charges à caractère général				-12 000 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT DECISION MODIFICATIVE N° 2				0,00 €	0,00 €

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire - P : opération d'ordre patrimoniale

- En section d'investissement :

Chapitre	Nature	Opération	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
21	21732	A010314	R	Réseaux d'assainissement	653 000 €	
Total chapitre 21 – Charges exceptionnelles					653 000 €	
23	2315		R	Immob.en cours inst, mat & out.	-653 000 €	
Total chapitre 23 – Immobilisations en cours					-653 000 €	
TOTAL INVESTISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N° 2					0,00 €	0,00 €

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire - P : opération d'ordre patrimoniale

– **08-10-19/34 – Budget déchets ménagers et assimilés 2019 – Décision modificative n°1**

La décision modificative n° 1 suivante du budget déchets ménagers et assimilés pour 2019 a été adoptée à l'unanimité :

- En section de fonctionnement :

Chapitre	Nature	Fonction	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
67	673	812	R	Titres annulés sur exercices antérieurs	31 700 €	
Total chapitre 67 – Charges exceptionnelles					31 700 €	
70	70612	812	R	Redev. spéciale enlèvement ordures		11 500 €
Total chapitre 70 – Produits services, domaine & ventes diverses						11 500 €
73	7318	812	R	Autres impôts locaux assimilés		1 000 €
Total chapitre 73 – Impôts et taxes						1 000 €
77	7788	812	R	Produits exceptionnels divers		33 200 €
Total chapitre 77 – Produits exceptionnels						33 200 €
042	678	01	O	Autres charges exceptionnelles	1 €	
042	6811	812	O	Dot. Am. Immob incorporel. & corpor.	14 000 €	
042	7788	01	O	Produits exceptionnels divers		1 €
Total chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections					14 001 €	1 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DECISION MODIFICATIVE N° 1					45 701 €	45 701 €

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

- En section de d'investissement :

Chapitre	Nature	Fonction	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
040	1641	01	O	Emprunts en euros	1 €	1 €
040	28182	812	O	Amortissement matériel de transport		8 600 €
040	28183	812	O	Amortissement matériel bureau & info		1 900 €
040	28188	812	O	Amortissement autres immob. corpor.		3 500 €
Total chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections					1 €	14 001 €
21	2183	812	R	Matériel de bureau & informatique	1 500 €	
21	2184	812	R	Mobilier	500 €	
21	2188	812	R	Autres immobilisations corporelles	12 000 €	
Total chapitre 21 –Immobilisations corporelles					14 000 €	
TOTAL INVESTISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N° 1					14 001 €	14 001 €

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

– **08-10-19/35 – Budget principal 2019 – Proposition de huis clos et admission de créances éteintes**

Par un premier vote, à l'unanimité, il a été décidé de ne pas siéger à huis clos.

Par un second vote, à l'unanimité, il a été décidé de déclarer irrécouvrables et d'admettre en créances éteintes, les titres de recettes désignés ci-dessous :

<i>Exercice</i>	<i>N° du titre</i>	<i>Objet du titre</i>	<i>Montant</i>	<i>Justification d'admission en créances éteintes</i>
2015	521	<i>Pénalités sur Bon de commande 2014/348</i>	1 092,00 €	<i>Jugement de clôture pour insuffisance d'actifs</i>
2018	482	<i>Solde avances de trésorerie</i>	143 342,59 €	<i>Dissolution de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Dieppois</i>
<i>Total</i>			144 434,59 €	

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal pour l'exercice 2019.

– **08-10-19/36 – Budget principal 2019 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables**

Par un premier vote, à l'unanimité, il a été décidé de ne pas siéger à huis clos.

Par un second vote, à l'unanimité, il a été décidé de déclarer irrécouvrables et d'admettre en non-valeur les créances désignées ci-dessous :

<i>Exercice</i>	<i>N° du titre</i>	<i>Objet du titre</i>	<i>Montant</i>	<i>Justification d'admission en non-valeur</i>
2013	361	<i>Inscription Conservatoire 2012/2013</i>	170,00 €	<i>PV carence</i>
2015	122	<i>Inscription Conservatoire 1^{er} trimestre 2014/2015</i>	20,00 €	<i>Poursuite sans effet</i>
2016	110	<i>Inscription Conservatoire 2013/214</i>	30,00 €	<i>PV carence</i>
2016	216	<i>Inscription Conservatoire 2014/2015</i>	31,33 €	<i>PV carence</i>
2016	591	<i>Inscription Conservatoire Contentieux 2015/2016</i>	44,03 €	<i>PV carence</i>
2016	224	<i>Inscription Conservatoire 2014/2015</i>	177,56 €	<i>PV carence</i>
2016	572	<i>Inscription Conservatoire Contentieux 2015/2016</i>	182,89 €	<i>Poursuite sans effet</i>
<i>TOTAL</i>			655,81 €	

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget Principal pour l'exercice 2019.

– **08-10-19/37 – Budget déchets ménagers et assimilés 2019 – Provision pour risque de non encaissement de la redevance spéciale émise depuis plus de 2 ans**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'abonder la provision semi-budgétaire pour risque de non encaissement de la redevance spéciale déjà constituée d'un montant supplémentaire de 12 929 € et de la répartir comme suit en fonction des zones :

- Zone de Dieppe : 7 173 €
- Zone hors Dieppe : 5 756 €
-

Les crédits nécessaires à la provision sont inscrits au budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés au compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation d'actif circulants ».

• **RESSOURCES HUMAINES (rapporteur : Monsieur le Président)**

– **08-10-19/38 – Modification du tableau des effectifs**

Il a été approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. André GAUTIER (et pour M. Jean BAZIN) et Mme Annie OUVRY (et pour Mme Hélène FOURMENT) ne prenant pas part au vote) :

- La création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- La création de trois postes d'Adjoint technique territorial,
- La suppression du poste d'Animateur principal 2^{ème} classe,

Les crédits nécessaires aux budgets Déchets Ménagers et principal de Dieppe-Maritime ont été inscrits.

– **08-10-19/39 – Demande de concours du trésorier de Dieppe Municipale – Attribution de l'indemnité de conseil**

Il a été approuvé, à l'unanimité, le versement d'une indemnité de Conseil au taux maximum à Madame Véronique GAMBLIN à compter du 1^{er} août 2019.

Les crédits nécessaires aux différents budgets de Dieppe-Maritime ont été inscrits.

– **08-10-19/40 – Modification du règlement d'astreinte**

Il a été approuvé, à l'unanimité, l'indemnisation sur le montant de la semaine complète auquel s'ajoute le montant du jour férié dans le cas où le jour férié a lieu du lundi au vendredi.

Les crédits nécessaires aux différents budgets de Dieppe-Maritime ont été inscrits.

• **COMMANDE PUBLIQUE (rapporteur : Monsieur le Président)**

– **08-10-19/41 – Groupement de commandes avec la Ville de Dieppe en vue de la passation de marchés de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du pôle multimodal et de ses abords (quais du Tonkin et Duquesne, ZAC Dieppe Sud et Parc F. Mitterrand)**

Il a été approuvé la convention de groupement de commandes avec la Ville de Dieppe en vue de la passation de marchés de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du pôle multimodal de Dieppe et de ses abords (quais du Tonkin et Duquesne, ZAC Dieppe sud et Parc F. Mitterrand), selon le projet de convention annexée au présent projet de délibération.

Monsieur le Président a été autorisé à signer à la convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

Il a été désigné, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de Dieppe-Maritime, Madame Annie PIMONT comme titulaire, Madame Véronique MPANDOU comme suppléant pour siéger à la CAO du groupement de commandes.

Monsieur le Président a été autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que tous les actes de gestion du marché.

Il a été dit que les crédits correspondants sont inscrits sur le budget principal de Dieppe-Maritime.


Le Président,
Patrick BOULIER

⇒ **L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 20h45.**

Affiché le 15/10/2019